

Réunion du 2 décembre 2013

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient  
présents : Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Frédéric BIERRY, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Henri DREYFUS, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Claude FROEHLI, Monsieur Francis GRIGNON, Madame Laurence JOST, Madame Suzanne KEMPF, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Madame Louise RICHERT, Monsieur Marc SENE, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Thierry CARBIENER, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Serge OEHLER

Absent(s) : Monsieur Robert HERRMANN

Rapporteur : Monsieur Frédéric BIERRY

**N° CP/2013/926 - Insertion sociale - 4512**  
**Intervention en faveur de l'insertion sociale des bénéficiaires**  
**du Revenu de solidarité active (RSA)**

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer les aides suivantes, conformément au tableau annexé :

- à l'Association "L'Aspérule", une subvention de 4 000 € pour l'ouverture de l'épicerie sociale intercommunale de VILLE
- à l'Association "Caritas Alsace", une subvention de 1 000 € pour l'ouverture de l'épicerie sociale intercommunale de MOLSHEIM
- à l'Association "Antenne", une subvention complémentaire exceptionnelle d'un montant de 8 000 € au titre de l'exercice 2013.

Elle décide en outre d'affecter une partie de la subvention 2013 attribuée par délibération n° CP/2013/114 du 4 février 2013 à l'Association "Mobilex", aux actions collectives de sensibilisation à la mobilité sur le territoire de la communauté urbaine de Strasbourg (CUS) cofinancées par le Fonds Social Européen (FSE).

Elle approuve par ailleurs les avenants n° 1 aux conventions conclues pour l'année 2013 entre le Département et chacune des Associations "Antenne" et "Mobilex", avenants ayant pour objet de préciser les modalités de versement des subventions.

Elle autorise enfin son président à signer ces deux avenants ainsi que le moment venu, les conventions à intervenir entre le Département et chacune des Associations "L'Aspérule" et "Caritas Alsace" (conventions établies sur la base des modèles approuvés par délibération n° CP/2011/5 du 3 janvier 2011).

Pour extrait conforme :  
Pour le Président  
La Directrice des services de l'assemblée



Francine THOMAS

Adopté à l'unanimité

Le Président,  
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20131202-82581-DE-1-1\_0  
Acte certifié exécutoire au : 06/12/13